



COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT du 30 mars 2017

En déclaration liminaire, la FSU a dénoncé le bilan catastrophique du quinquennat de matière de gestion des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports : discrimination dans la politique indemnitaire des ministères sociaux, échec des travaux sur le statut des profs de sport, baisse des effectifs, dénaturation des missions, absence d'un véritable dialogue social, retards dans les actes de gestion RH, ...

La FSU aborde ensuite les questions indemnitaires et de rémunération des personnels techniques et pédagogiques, ainsi que d'autres points de gestion RH.

Indemnités

Conformément aux engagements du ministre de revaloriser les indemnités des PTP en 2016, nos plafonds indemnitaires ont été relevés de 18% en fin d'année (+ 1 092 € pour les PS). Les représentants du personnel ont aussitôt demandé quelles seraient les modalités de la mise en œuvre de cette mesure par la DRH (courrier intersyndical FSU+UNSA du 25/01/17 resté sans réponse à ce jour).

Or, il s'avère que l'augmentation des indemnités des PTP est finalement de 1,5% (+ 7 € par mois !) avec un complément indemnitaire possible durant l'été (et non plus en fin d'année) mais sans cadrage national avec pour seule consigne de valoriser la « manière de servir de l'agent ».

Cette mesure est une véritable provocation vis-à-vis de l'ensemble de la profession, qui a pourtant voulu croire que la DRH prenait enfin un peu en considération nos métiers...

Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR)

Alors que nos décrets statutaires et indiciaires avaient été adoptés à l'unanimité du CTM JS à l'automne 2016, ils ont ensuite été refusés par la Fonction Publique en janvier, car la DRH a été incapable de défendre nos spécificités. Les textes ont été retravaillés puis votés en CTM JS le 16 mars 2017, après que les représentants du personnel ont obtenu le principe d'un protocole d'accompagnement pour les CTPS (car les nouvelles dispositions leur sont moins favorables). Bien que promis pour la fin du mois de mars, les syndicats n'ont à ce jour reçu aucun projet de texte et cela nous inquiète. A quelques semaines du changement de gouvernement, nous ne savons toujours pas comment nos dossiers avancent et la DRH (ici présente) est incapable de nous répondre !

Recrutements

Concernant la programmation des concours, les arrêtés annonçant l'ouverture des concours 2017 de professeurs de sport viennent de paraître mais on ne connaît pas le nombre de postes qui seront offerts aux concours. Même si les chiffres ne sont pas encore définitifs, la DRH nous indique le recrutement probable d'une trentaine de collègues en tout (CAS & CTS, concours interne + externe + SHN + recrutement de travailleurs handicapés).

En réponse à notre demande récurrente de revenir à des prises de fonctions au 1^{er} septembre, plus adaptées à la vie des services, établissements & fédérations, et moins contraignantes dans l'organisation de la vie familiale des agents, la DRH répond qu'elle l'a fait pour les CTPS, CEPJ et IJS l'an dernier mais que cela semble plus compliqué pour les professeurs de sport. Nous ne comprenons pas pourquoi, surtout que cela fonctionnait ainsi avant. La DRH va toutefois essayer de revenir à des prises de fonctions des professeurs de sport au 1^{er} septembre mais pas en 2017 (affectation fin décembre), elle l'envisage pour 2018 mais sans garantie.

Evaluation des agents

Les organisations syndicales sont en désaccord avec la DRH concernant l'évaluation des PTP : qu'est-ce qu'on évalue ? qui évalue ? Avec PPCR, la DRH confirme sa volonté de confier l'évaluation des PTP à l'encadrement intermédiaire, un encadrement qui n'est pas formé pour ça et s'avère trop souvent peu compétent voire ignorant de nos métiers. Les organisations syndicales refusent que ce soit lui qui réalise la première appréciation sur les rendez-vous de carrière, en particulier pour l'accès à la hors classe. C'est dans ce sens que la FSU et l'UNSA ont présenté le même type d'amendement lors du passage des projets de décrets devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat. Le représentant de la DRH a plaidé contre l'amendement FSU+UNSA qui voulait conserver une évaluation respectueuse de nos statuts et des enjeux des rendez-vous de carrière et n'a par ailleurs pas porté à la connaissance du Conseil le grave préjudice que constitue le mauvais reclassement des CTPS dans leur nouveau corps.

Pour les révisions de notes de collègues, on constate les mêmes travers, avec des preuves manifestes du manque de connaissance de nos métiers par les chefs de service, la confusion entre l'entretien de notation et l'entretien professionnel, dans un contexte trop souvent marqué par la volonté de la DRH de ne pas les désavouer.

Positionnement de la FSU

A la FSU, nous refusons de nous résigner. Nous continuerons à défendre l'intérêt de la profession dans le cadre de l'intersyndicale mais aussi, s'agissant des opérations de gestion RH, avec nos mandats spécifiques tels que :

- la transparence dans les actes de gestion et l'égalité de traitement de tous les collègues : nous sommes contre les arrangements entre amis et revendiquons des barèmes, nous rendons compte à tous les collègues (via nos publications et nos sites)
- la défense de tous les collègues, quelques soient leurs fonctions ou leurs affectations : nous n'opposons pas les personnels entre eux et œuvrons pour que le sort du plus grand nombre soit amélioré (sans oublier personne)
- nous construisons nos mandats collectivement : Il n'y a pas de chef avec la science infuse
- nous recherchons des alliances pour être plus forts et faire avancer les revendications, et refusons toute compromission avec les exécutifs en place ou ceux à venir

Mouvement

La FSU, rejointe par l'UNSA informée d'un cas similaire, dénonce les pratiques de certains services concernant la vacance de postes de professeurs de sport (publication à la BIEP et candidature directe auprès du service). Si on peut éventuellement accepter que les services fassent connaître aux agents les postes vacants, on ne peut en revanche pas tolérer qu'un service demande à des profs de sport de faire remonter des dossiers de candidature directement auprès de la DD, sans jamais évoquer le mouvement national et les règles applicables (publication des postes de PTP dans une circulaire mutations et examen en CAP). Nous demandons que la DRH fasse immédiatement un rappel des procédures de mutations des PTP à tous les services en France, car les gestionnaires RH continuent trop souvent d'ignorer (sciemment ou involontairement) les règles de mutations des personnels JS.

La CAP examine ensuite les candidatures relatives aux quelques postes publiés dans la circulaire du 07 février 2017. Un poste reste vacant faute de candidats, 3 collègues obtiennent leur mutation et 1 agent voit sa situation régularisée.

Révisions de note

La CAP étudie 6 demandes de révisions de notes. Comme toutes les fiches de notation ne sont pas remontées à la DRH, d'autres demandes devraient être examinées lors des prochaines CAP.

Sans rentrer dans le détail des situations individuelles, nous avons souhaité faire une mise au point par rapport aux méthodes de l'Administration. En effet, pour chaque collègue, cette dernière ne prend en considération que l'avis des chefs de service. Nous nous en sommes fortement indignés en rappelant que la CAP est un lieu où le dialogue doit se faire dans des conditions respectueuses des motifs énoncés par les collègues eux-mêmes et des arguments avancés par les représentants de la profession. La CAP ne se réunit pas pour entériner des décisions prises en amont et unilatéralement. Ajoutons qu'au vu des appréciations qui nous ont été soumises, il était clair que les notateurs étaient dans l'ignorance des missions et conditions d'exercice des professeurs de sport, précisées dans l'instruction de 1993. Par ailleurs, que penser d'un chef

d'établissement qui évoque des « insuffisances professionnelles » d'une collègue quand lui-même ne respecte pas la procédure de notation ?

Notre forte réaction collective (FSU & UNSA) a permis de rétablir un peu de dialogue et les avis des commissaires paritaires ont enfin été pour partie pris en compte. Au final, 3 collègues obtiennent une augmentation d'un point, 2 voient leur note maintenue et 1 fait l'objet d'un report d'examen à la prochaine CAP, dans l'attente d'informations complémentaires. En effet, les représentants du personnel FSU ont fait remarquer que le notateur n'était pas le bon et que la situation du collègue devait être réétudiée avec plus de bienveillance au regard de sa réalité professionnelle (diversité des missions relevant de plusieurs pôles et hiérarchies).

Pour rappel, si le protocole PPCR aboutit, la notation disparaîtra au profit de l'avancement unique. Toutefois, il s'agira de rester vigilant car des rendez-vous de carrière aux 6ème et 8ème échelons (pour avancer plus rapidement à l'échelon suivant) ainsi qu'au 9ème échelon + 2 ans (pour accéder à la hors-classe) vont apparaître. La FSU continuera à défendre la gestion des carrières à l'aide de barèmes et de critères permettant d'objectiver des promotions sans laisser de place à la méritocratie chère aux décideurs actuels.

Autres points

- 1 intégration dans le corps des professeurs de sport (prof d'EPS)
- 10 réintégrations (9 après contrat PO, 1 après disponibilité)
- 3 disponibilités (1 pour études et 2 pour convenances personnelles)
- 3 radiations du corps des profs de sport (suite à intégration dans un autre ministère)
- 7 détachements sur contrats PO/HN et 2 détachements autres sur contrat (
- 1 détachement sortant et 1 réintégration dans son administration d'origine

Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU) et Pierre LAGARDE (EPA-FSU)

Mouvements et réintégrations

BAVEREL Myriam : CTN taekwondo à la DRJSCS Ile de France
DUBOSCQ Jean Marc : CAS à la DRDJSCS Occitanie Toulouse
GUERAUD Laurent : formateur au CREPS Dijon
HUBER Emmanuel : CTN cyclisme à la DRJSCS Ile de France
JOLLY Pascal : CTN aviron à la DRJSCS Ile de France
LOISON Thierry : CTN judo à la DRJSCS Ile de France
NAEJUS Rudy : CTN escrime à la DRDJSCS Grand Est Chalons en Champagne
OLLA Vincent : CTR canoë kayak à la DRDJSCS AuRA Lyon
PEDRAZZANI Patrick : CTN rugby à 13 à la DRJSCS Occitanie Montpellier
PESCHIER Benoit : CTN canoë kayak à la DRJSCS Ile de France
PESQUE Paul Thierry : CTN judi à la DRJSCS Ile de France
PLU-RABAU Sandrine : CTN clubs omnisports à la DRJSCS Ile de France
ROUFFET Christophe : formateur à l'INSEP
SCHULTE Yannick : CTN aviron à la DRDJSCS Grand Est Nancy